

suite des variations de l'échelle des prix et des salaires. La loi prescrit également la protection des veuves, des enfants à charge et des invalides; mais, là encore, il y a certaines restrictions.

Nous avons déjà insisté pour dire qu'il fallait déterminer le statut économique actuel des personnes âgées. Sans cette donnée, il est impossible de prévoir les répercussions qu'auront le Régime de pensions du Canada ou les récents changements qui sont intervenus dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. En d'autres termes, à moins que des mesures ne soient prises pour qu'une analyse approfondie des problèmes des vieillards soit faite, on ne pourra évaluer la portée d'une mesure qui sera prise en leur faveur à présent ou à l'avenir. Cet avis a trait aussi bien au statut économique des personnes âgées qu'aux différents aspects de leur position et de leurs fonctions dans notre société. A défaut de ces données, nous ne pouvons espérer atteindre des conclusions bien précises sur des questions de principe; mais nous devons nous contenter, comme nous sommes appelés à le faire jusqu'à la fin de ce chapitre, d'une discussion à tâtons qui peut très bien soulever d'autres questions et fournir d'autres conclusions en vue d'une étude ultérieure.

### Le statut économique actuel des vieillards

Nous ne disposons que de quelques véritables données de base sur les aspects économiques de la gérontologie au Canada. C'est en nous fondant sur ces données que nous essaierons d'examiner brièvement l'importance du nombre de personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population, l'état de leur revenu et le degré d'hétérogénéité de ce groupe social que nous nommons le groupe des personnes âgées. Nous examinerons aussi, autant que possible, les sources de leur revenu. Enfin, nous essaierons d'évaluer les besoins des personnes âgées et nous nous demanderons dans quelle mesure on répond à ces besoins dans les conditions qui prédominent de nos jours.

Le groupe des personnes âgées constitue un segment relativement petit de la population du Canada, mais il s'accroît de plus en plus. D'après les extrapolations établies par M. Stukel pour la Commission Hall, il se peut que 7.92 p. 100 de la population ait plus de 65 ans, en 1971, contre 7.62 p. 100, en 1961.

Tableau 4.—Nombre et pourcentage de personnes âgées selon l'âge et le sexe, au Canada, en 1961 et en 1971

(en supposant qu'il y ait un total net de 50,000 immigrants par an)

	1961			1971		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	<i>Nombre</i>					
65 à 69 ans.....	239,700	247,400	487,100	298,500	313,300	611,000
70 ans et plus.....	434,500	469,600	904,100	526,600	649,900	1,176,500
	<i>Pourcentage</i>					
65 à 69 ans.....	2.60	2.74	2.67	2.63	2.79	2.71
70 ans et plus.....	4.72	5.20	4.95	4.63	5.78	5.21

SOURCE: T. M. BROWN, *l'Expansion économique du Canada*, appendice; étude préparée à l'intention de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.